

Brignais, le 31 mars 2023

**Objet : Suite des
recommandations**

Réf. : FG/PS/DB 310323

Chambre Régionale des Comptes
124 Boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON CEDEX 3

Monsieur le Président,

J'ai pris bonne note de votre courrier quant aux recommandations faites lors du rapport d'observations définitives de la chambre que vous avez l'honneur de présider.

J'ai le plaisir de vous adresser les éléments correspondants aux recommandations faites.

Quant à la partie Finances,

La délibération n°82/2022 a été prise par la CCVG afin de constituer une **provision semi-budgétaire pour les comptes épargnes temps** (annexe n°1).

En ce qui concerne le **ROB**, nous avons corrigé la présentation du rapport en ajoutant (annexe n°2):

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel
- Mise en avant du Plan pluriannuel d'investissement
- Structure et évolution de la masse salariale

Pour les annexes budgétaires (annexes n°3 et 4), nous avons appliqué les remarques du rapport définitif : (La collectivité a opté pour le passage à la M57 au 01 janvier 2023).

- Les ratios réglementaires
- Les services assujettis à la TVA
- La répartition de la TEOM
- Taux de contributions directes
- La dette garantie

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Pour la prévision et le suivi des opérations d'investissement, la gestion a été améliorée par la mise en place d'un PPI (annexe n°5) via notre outil de gestion comptable (CIRIL).

Également, l'agent de coordination comptable et budgétaire a fait une demande pour une formation pour les procédures d'autorisations de programme et crédits de paiement (voir annexe n°6).

Demande qui, à la date, n'a pas aboutie pour annulation de stage. Nous sommes en attente de nouvelles dates de formation.

Quant à la partie ressources humaines,

L'acquisition de matériel spécifique de classement de dossier individuel RH a été faite par la CCVG, et mise en place peu à peu (annexe n°7).

Toutes les pièces des dossiers sont désormais numérotées et les pièces manquantes (classées jusqu'alors dans d'autres dossiers) ont été ajoutées aux dossiers individuels (déclaration et publicité de postes, fiche d'évaluation, certificats médicaux d'aptitude, permis de conduire...).

Dans le même sens, une procédure de recrutement a été écrite avec un tableau de synthèse des entretiens permettant d'objectiver les recrutements. (annexe n°8)

Concernant la nouvelle bonification indiciaire versées indûment à deux agents, il a été mis fin aux versements à l'un des agents (le second agent ayant déjà quitté la CCVG).

Une délibération a été prise pour la remise gracieuse de cette NBI (annexe n°9).

L'organisation en matière de ressources humaines a été renforcée avec notamment l'acquisition du logiciel CIRIL RH. Ce dernier permet notamment :

- Un suivi de la masse salariale précis

- Une meilleure gestion des effectifs, via l'organigramme

- Une gestion précise avec une meilleure visibilité des comptes épargne temps.

Des matinées RH sont également mises en place avec les homologues des communes de la CCVG, afin d'échanger sur les sujets d'actualité.

Ceci a permis notamment une meilleure entraide entre les communes et la CCVG, avec peut-être à terme, l'objectif de tous travailler sur le même logiciel.

Des fiches de procédures ont été faites pour un certain nombre d'actions telles que : déclarations de fin d'année, fin de contrat, gestion de maladie sous CIRIL, recrutement contractuel et fonctionnaire, accueil nouvel agent, payes sous CIRIL (jointes en annexes 10 à 16).

Quant à la partie commande publique,

S'agissant du domaine de la commande publique, nous avons organisé un plan d'action en la manière.

Pour mettre en place un suivi des appels d'offres déclarés infructueux, L'assistance de l'éditeur de logiciel de rédaction et suivi des procédures de marché public a été sollicitée sur ce point. Nous restons en attente d'un retour et d'une mise en œuvre.

Dans l'attente, la CCVG effectue un suivi classique sous Excel dont vous trouverez en pièce jointe (annexe n°17) l'extrait 2022 pour la CCVG

Dans le même sens, afin de rendre plus direct l'accès aux données essentielles, le profil d'acheteur utilisé refond son interface.

Pour compléter la cartographie par un référentiel physique et comptable précis, nous avons prévu, en 2023, que le service commun prévoit la conception d'une nomenclature achat sur le périmètre Ville de Brignais/ CCVG, ces collectivités utilisant le même logiciel finances.

Vous nous avez également encouragé la poursuite de la co-construction de la stratégie achat entre la CCVG et les communes membres, notamment en prenant en compte les coûts de fonctionnement futurs dans les décisions d'investissement.

Le travail est actuellement en cours afin de prendre en compte les coûts de fonctionnement dans les décisions d'investissement.

Le plan d'action en trois étapes est le suivant :

Fin 2022 : Contribuer à l'amélioration des pratiques achats par l'élaboration d'un mini-guide sur l'approche coût global / cycle de vie. Il présentera le contexte et les enjeux de cette approche, les fondements juridiques dans le code de la commande publique, la définition, les composantes de la méthode

Ce guide est actuellement en cours de finalisation. Vous trouverez en pièce jointe (annexe n°18) le document de travail non finalisé.

Sur 2023 : Communication et Opérationnalisation de l'approche avec une communication du mini-guide à l'ensemble des collectivités et une mise en œuvre par prototypage. Pour ce prototypage, a été identifié le projet « CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BUREAUX POUR LA CCVG & D'UN TIERS LIEU ECONOMIQUE ».

La CCVG vient de lancer une mission de programmation dont la date limite de remise des offres est le 21 avril 2023.

Parmi les critères de jugement des offres des candidats à la mission de programmation, il y a « Capacité à intégrer le raisonnement en coût global en intégrant le coût du cycle de vie intégrant les obligations environnementales » pondéré à 10.0 %

D'autre part, le CCTP de la mission de programmation prévoit notamment au sein de la mission de préprogramme d'« Etudier pour chaque scénario, le coût global et le coût du cycle de vie du bâtiment, le recours aux énergies renouvelables ainsi que de prendre en compte la volonté de la CCVG de construire un bâtiment économe en énergie. »

Sur 2023/2024 : Retour d'expérience en fonction de la finalisation du prototypage (Communication auprès des collectivités sur le « retour d'expérience » suite au prototypage (ce qui a fonctionné, les difficultés rencontrées,...) ; Suivi de la mise en œuvre par les collectivités (projets à envisager intégrant la méthode).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

La Présidente,
Mme Françoise GAUQUELIN
#Signature#